

LA LOCATION MEUBLEE

Formation répondant au Décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, Agents ou négociateurs immobiliers, Conseillers en gestion de patrimoine désireux de satisfaire à leur obligation de formation continue annuelle en immobilier

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de mettre à jour ses connaissances dans les domaines juridique, économique, commercial, et fiscaux de la location meublée.

Appréhender la portée des nouvelles règles fiscales et savoir adapter sa pratique professionnelle à ces dispositions.

COMPÉTENCES VISÉES

Être en mesure de :

- Comprendre les différents régimes juridiques et fiscaux applicables à la location meublée
- Être en mesure de conseiller les clients en fonction de leur situation patrimoniale

PROGRAMME

INTRODUCTION: LA LOCATION NUE ET DE LA LOCATION MEUBLEE

1. LA LOCATION MEUBLEE

- A Les aspects juridiques de la location meublée
- B Les aspects fiscaux de la location meublée
- C L'URSSAF et location meublée

2. LA LOCATION MEUBLEE ET LA TVA

- A Les locations exonérées
- B Les locations soumises à TVA
- C La déclaration de la TVA

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique asynchrone mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 9 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois
- Validation des heures en immobilier

3. LA LOCATION MEUBLEE ET LA DECLARATION DES REVENUS

- A Les locations exonérées
- B La déclaration BIC de la location meublée
- C La détermination du résultat
- D Les recettes / Les charges / Les amortissements / Les reports

4. LE REGIME FISCAL DES LOUEURS NON PROFESSIONNELS (LMNP)

- A Qui est le loueur non professionnel
- B Comptabilité et fiscalité du loueur non professionnel
- B Le sort des déficits
- C La réduction d'impôt pour investissement économique et social
- D Le dispositif CENSI-BOUVARD - Cas de remise en cause
- E Situation du LMNP au regard des plus-values
- F Situation de LMNP au regard de l'IFI

5. LE REGIME FISCAL DES LOUEURS PROFESSIONNELS (LMP)

- 9A Les conditions cumulatives pour avoir la qualité de loueur meublé professionnel
- 9B Le sort des déficits
- 9C Les avantages
- 9D Situation du LMP au regard des plus-values
- 9E Situation de LMP au regard de l'IFI

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Les polices "Fort contraste" et "Dyslexie" sont activées sur notre site. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec 7 étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 Mois

Financement OPCO



ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h00 à 12h30
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

**MEU
9 HEURES**

A large, decorative graphic consisting of three parallel, curved lines that sweep from the top left towards the bottom right, framing the central text box.

**LES RENDEZ-VOUS
DE LA FORMATION**

IMMOBILIER

V1_2025